

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la
Ville de Terrebonne du 20 janvier 2026**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne
tenue le mardi 20 janvier 2026, à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage situé
au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, sous la présidence de la
conseillère Valérie Doyon.

Présents :

- M. Mathieu Traversy, maire
- Mme Vicky Mokas, conseillère district 1
- M. Raymond Berthiaume, conseiller district 2
- Mme Nathalie Lepage, conseillère district 3
- Mme Anna Guarnieri, conseillère district 4
- Mme Lindsay Jean, conseillère district 5
- Mme Valérie Doyon, conseillère district 6
- Mme Marie-Eve Couturier, conseillère district 7
- M. Carl Miguel Maldonado, conseiller district 8
- M. Benoit Ladouceur, conseiller district 9
- M. Eric Fortin, conseiller district 10
- M. Marie-Eve Dicaire, conseiller district 11
- M. Charles Messier, conseiller district 12
- M. Robert Auger, conseiller district 13
- M. Michel Corbeil, conseiller district 14
- Mme Sonia Leblanc, conseillère district 15
- M. Marc-André Michaud, conseiller district 16

Également présents :

- M. Serge Villandré, directeur général
- Mme Nathalie Reniers, DGA - services corporatifs et sécurité urbaine
- M. Alexandre Parizeau, DGA - développement et aménagement du territoire
- M. Sylvain Dufresne, DGA - services à la communauté et développement des infrastructures
- Me Laura Thibault, assistante-greffière
- Me Jean-François Milot, greffier

Mot du maire

Le maire souhaite une bonne année 2026 à tous les citoyens. Il mentionne les priorités à venir pour la prochaine année.

Il souligne également le 76^e anniversaire du fleurdelisé.

Il souhaite une bonne retraite à madame Carole Guy et monsieur Joël Lamarche.

Ouverture de la séance

RÉSOLUTION NO. : 01-01-2026

PROPOSÉE PAR : Nathalie Lepage
APPUYÉE PAR : Robert Auger

QUE la séance soit ouverte à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Déclaration des intérêts des membres du conseil concernant un sujet à l'ordre du jour

La conseillère Marie-Eve Dicaire déclare son intérêt concernant le point 19.1 à l'ordre du jour, intitulé *Autorisation du versement des aides financières 2026 aux organismes mandataires et admis de la Ville de Terrebonne dans le cadre des octrois directs et dépenses locatives, pour un montant total de 4 174 491 \$.*

Cette dernière ne participera pas aux délibérations et ne votera pas sur ce point.

Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION NO. : 02-01-2026

PROPOSÉE PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉE PAR : Eric Fortin

QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- Le retrait du point 20.2 intitulé *Avis de motion et adoption du premier projet de Règlement numéro 1001-377 modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin de créer la zone 9462-667, à même une partie de la zone 9462-66, sur le boulevard de Terrebonne, entre la montée Masson et la rue Notre-Dame.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption de procès-verbaux

RÉSOLUTION NO. : 03-01-2026

PROPOSÉE PAR : Marc-André Michaud

APPUYÉE PAR : Sonia Leblanc

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2025 et des séances extraordinaires des 11, 15 et 18 décembre 2025 soient adoptés tels que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif du 10 décembre 2025 et des séances extraordinaires des 11, 15 et 18 décembre 2025

RÉSOLUTION NO. : 04-01-2026

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 décembre 2025 et des séances extraordinaires des 11, 15 et 18 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt numéro 2515

RÉSOLUTION NO. : 05-01-2026

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2515 décrétant des travaux pour l'aménagement du parc dans le projet domiciliaire du Golf des Moulins (PAT-10) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 608 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025

RÉSOLUTION NO. : 06-01-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-4-REC du comité exécutif en date du 14 janvier 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025, conformément aux articles 83 à 85 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport de l'adjudication par délégation de pouvoir à la trésorière pour la vente de l'émission d'obligations municipales datée du 1^{er} décembre 2025

RÉSOLUTION NO. : 07-01-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-5-REC du comité exécutif en date du 14 janvier 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport d'adjudication par délégation de pouvoir à la trésorière pour la vente de l'émission d'obligations municipales datée du 1^{er} décembre 2025, conformément à l'article 49 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires* et aux articles 554 et 555.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Les citoyens suivants étaient présents à la salle du conseil pour poser une question :

- Monsieur Giovanni Graniero;
 - Monsieur Étienne Lalonde;
 - Monsieur Réjean Bouchard;
 - Monsieur Éric Désormeaux;
 - Monsieur Émerik Caron;
 - Madame Karol-Anne Dion;
 - Madame Claudine Hébert.
-

Appui des candidatures de la mairesse de la Ville de Blainville et du maire de la Ville de Saint-Eustache pour siéger au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (EXO)

RÉSOLUTION NO. : 08-01-2026

ATTENDU la recommandation CE-2025-1171-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 18 décembre 2025;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Benoit Ladouceur
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie les candidatures de madame Liza Poulin, mairesse de la Ville de Blainville, et monsieur Marc Lamarre, maire de la Ville de Saint-Eustache, pour siéger au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (EXO), et ce, en vertu de l'article 24 de la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain*.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Poulin, monsieur Lamarre et EXO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fin de la période de probation du directeur général adjoint au développement et à l'aménagement du territoire, à la Direction générale

RÉSOLUTION NO. : 09-01-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-42-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 20 janvier 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Michel Corbeil
APPUYÉ PAR Charles Messier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine le statut d'employé régulier permanent de monsieur Alexandre Parizeau à titre de directeur général adjoint au développement et à l'aménagement du territoire, à la Direction générale, à la suite de la fin de sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation de l'amendement du contrat de travail de la directrice générale adjointe aux services corporatifs et à la sécurité urbaine, à la Direction générale

RÉSOLUTION NO. : 10-01-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-43-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 20 janvier 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Benoit Ladouceur
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'amendement au contrat de travail de madame Nathalie Reniers, directrice générale adjointe aux services corporatifs et à la sécurité urbaine, à la Direction générale, tel que détaillé plus amplement au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fixation de l'assemblée publique de consultation pour le Règlement numéro 1010-002 abrogeant le Règlement numéro 1010 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)

RÉSOLUTION NO. : 11-01-2026

ATTENDU l'avis de motion et l'adoption du projet de *Règlement numéro 1010-002 abrogeant le Règlement numéro 1010 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)* par la résolution 641-12-2025 du conseil municipal du 16 décembre 2025;

ATTENDU QUE ladite résolution autorisait le greffier ou l'assistante-greffière à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le greffier à fixer l'assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 1010-002 le 11 février 2026, à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne.

QUE la conseillère Vicky Mokas soit désignée pour présider l'assemblée publique de consultation et entendre les personnes désirant s'y exprimer.

QU'un avis public soit publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fixation de l'assemblée publique de consultation pour le Règlement numéro 1001-374 modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin d'encadrer le développement du secteur de l'hippodrome de Lachenaie, dans le voisinage des rues Sarrazin et Saguenay

RÉSOLUTION NO. : 12-01-2026

ATTENDU l'avis de motion et l'adoption du premier projet de *Règlement numéro 1001-374 modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin d'encadrer le développement du secteur de l'hippodrome de Lachenaie, dans le voisinage des rues Sarrazin et Saguenay* par la résolution 642-12-2025 du conseil municipal du 16 décembre 2025;

ATTENDU QUE ladite résolution autorisait le greffier ou l'assistante-greffière à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR Eric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le greffier à fixer l'assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 1001-374 le 11 février 2026, à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne.

QUE la conseillère Vicky Mokas soit désignée pour présider l'assemblée publique de consultation et entendre les personnes désirant s'y exprimer.

QU'un avis public soit publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autorisation du financement par le *Fonds bleu* d'une dépense de 1 429 701 \$, pour les travaux d'égout et de voirie, et de l'amendement budgétaire afférent

RÉSOLUTION NO. : 13-01-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-11-REC du comité exécutif en date du 14 janvier 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky MOKAS
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le financement par le *Fonds bleu* de la dépense de 1 429 701 \$, taxes incluses, pour les travaux d'égout et de voirie suivants :

- Travaux d'égout jusqu'à concurrence d'un montant de 337 004 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage et vidange des puisards et le service de nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égout;
- Travaux de voirie jusqu'à concurrence d'un montant de 632 887 \$, taxes incluses, pour l'entretien et la réparation de fossés et ponceaux à contrat, le fauchage de fossés et la disposition des sols;
- Salaires et charges sociales jusqu'à concurrence d'un montant de 459 810 \$ pour deux (2) chauffeurs opérateurs de véhicules motorisés « A » et deux (2) journaliers cols bleus.

QUE ce financement soit imputé conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par l'assistante-trésorière et jointe au dossier décisionnel, soit par un amendement budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du *Règlement de type parapluie numéro 2522 décrétant des travaux de sécurisation autour des écoles et des parcs et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 4 115 000 \$*

RÉSOLUTION NO. : 14-01-2026

ATTENDU la recommandation CE-2025-1110-REC du comité exécutif en date du 10 décembre 2025;

ATTENDU l'avis de motion 628-12-2025 donné par la conseillère Sonia Leblanc lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2025;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 2522 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2025;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2522 n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Sonia Leblanc
APPUYÉ PAR Vicky Mokas**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 2522 intitulé *Règlement de type parapluie décrétant des travaux de sécurisation autour des écoles et des parcs et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 4 115 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du Règlement numéro 2516 de type parapluie décrétant des travaux pour l'amélioration des parcs de la Ville de Terrebonne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 9 929 000 \$

RÉSOLUTION NO. : 15-01-2026

ATTENDU la recommandation CE-2025-1113-REC du comité exécutif en date du 10 décembre 2025;

ATTENDU l'avis de motion 629-12-2025 donné par le conseiller Michel Corbeil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2025;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 2516 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2025;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2516 sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément aux dispositions prévues aux articles 535 et 536 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Auger
APPUYÉ PAR Marie-Eve Dicaire**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 2516 intitulé *Règlement de type parapluie décrétant des travaux pour l'amélioration des parcs de la Ville de Terrebonne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 9 929 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 501-14 modifiant le Règlement numéro 501 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Terrebonne, afin d'abaisser la limite de vitesse sur une partie du boulevard Laurier, sur la rue Émile-Roy, sur la rue Léveillé, sur le chemin de la Cabane-Ronde et sur la rue Charles-Aubert*

RÉSOLUTION NO. : 16-01-2026

La conseillère **Sonia Leblanc** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 501-14 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 501 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Terrebonne, afin d'abaisser la limite de vitesse sur une partie du boulevard Laurier, sur la rue Émile-Roy, sur la rue Léveillé, sur le chemin de la Cabane-Ronde et sur la rue Charles-Aubert.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 888-1 modifiant le Règlement numéro 888 décrétant des travaux de réaménagement et de mise aux normes environnementales de la cour du 1051, rue Nationale, afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 6 275 800 \$ pour le porter de 1 477 200 \$ à 7 753 000 \$*

RÉSOLUTION NO. : 17-01-2026

Le conseiller **Raymond Berthiaume** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 888-1 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 888 décrétant des travaux de réaménagement et de mise aux normes environnementales de la cour du 1051, rue Nationale, afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 6 275 800 \$ pour le porter de 1 477 200 \$ à 7 753 000 \$.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 2524 décrétant des travaux de réaménagement de certains locaux de l'immeuble situé au 706-712, boulevard des Seigneurs et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 755 000 \$*

RÉSOLUTION NO. : 18-01-2026

La conseillère **Anna Guarnieri** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 2524 intitulé *Règlement décrétant des travaux de réaménagement de certains locaux de l'immeuble situé au 706-712, boulevard des Seigneurs et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 755 000 \$.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

Autorisation du financement par le fonds de roulement d'une dépense de 242 550 \$ pour l'achat de mobilier et d'équipements informatiques en lien avec les travaux de réaménagement de certains locaux de l'immeuble situé au 706-712, boulevard des Seigneurs

RÉSOLUTION NO. : 19-01-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-20-REC du comité exécutif en date du 14 janvier 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin
APPUYÉ PAR Marie-Eve Dicaire**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le financement par le fonds de roulement des dépenses suivantes en lien avec les travaux de réaménagement de certains locaux de l'immeuble situé au 706-712, boulevard des Seigneurs :

- Une dépense de 184 800 \$, taxes nettes, pour l'achat de mobilier, à être remboursée sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux;
- Une dépense de 57 750 \$, taxes nettes, pour l'achat d'équipements informatiques, à être remboursée sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par l'assistante-trésorière et jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autorisation du versement des aides financières 2026 aux organismes mandataires et admis de la Ville de Terrebonne dans le cadre des octrois directs et dépenses locatives, pour un montant total de 4 174 491 \$

RÉSOLUTION NO. : 20-01-2026

ATTENDU QUE Groupe Plein Air Terrebonne, Cité GénérAction 55+ et La nouvelle société sont des organismes mandataires de la Ville de Terrebonne régis par la *Politique de gouvernance des organismes mandataires*;

ATTENDU QUE Club de boxe L'Impérium est un organisme admis de la Ville de Terrebonne régi par le *Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative*;

ATTENDU la recommandation CE-2026-24-REC du comité exécutif en date du 14 janvier 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Auger
APPUYÉ PAR Michel Corbeil**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le versement des aides financières pour l'année 2026 aux organismes mandataires et admis de la Ville de Terrebonne ci-après mentionnés, préalablement accordées par le biais d'ententes dûment signées, pour un montant total de 4 174 491 \$, taxes incluses, selon les précisions présentées dans le tableau suivant :

	Subvention	Mode de versement
Organismes – Octrois directs Poste comptable 76010-2966		
Groupe Plein Air Terrebonne Soutien au fonctionnement (protocole d'entente)	1 493 488 \$	2 versements
Cité GénérAction 55+ Soutien au fonctionnement (protocole d'entente)	419 457 \$	Mensuel 12 versements
La nouvelle société Soutien au fonctionnement (protocole d'entente)	2 234 660 \$	12 versements
Dépenses locatives Poste comptable 76010-2964		
Club de boxe L'Impérium Soutien à la location des locaux	26 886 \$	Mensuel 12 versements

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du Règlement numéro 1001-375 modifiant le Règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 0363-82 sur le chemin Saint-Charles pour y inclure le lot 4 405 707 du cadastre du Québec

RÉSOLUTION NO. : 21-01-2026

ATTENDU la recommandation CE-2025-817-REC du comité exécutif en date du 10 septembre 2025;

ATTENDU l'avis de motion donné par le conseiller Marc-André Michaud ainsi que le dépôt et l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-375 par la résolution 455-09-2025 du conseil municipal du 16 septembre 2025;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 9 décembre 2025;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 1001-375 par la résolution 640-12-2025 du conseil municipal du 16 décembre 2025;

ATTENDU la publication d'un avis public à toute personne intéressée ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire pour le règlement numéro 1001-375 et la fin de la période pour la réception des demandes écrites le 14 janvier 2026;

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Michel Corbeil
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-375 intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin d'agrandir la zone 0363-82 sur le chemin Saint-Charles pour y inclure le lot 4 405 707 du cadastre du Québec.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du Règlement numéro 870-8 modifiant le Règlement numéro 870 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis, afin de retirer au territoire des immeubles du district 12 – Vieux-Terrebonne

RÉSOLUTION NO. : 22-01-2026

ATTENDU la recommandation CE-2025-1145-REC du comité exécutif en date du 10 décembre 2025;

ATTENDU l'avis de motion 645-12-2025 donné par le conseiller Charles Messier ainsi que le dépôt du projet de règlement numéro 870-8 et la remise d'une copie aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2025;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Charles Messier
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 870-8 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 870 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis, afin de retirer au territoire des immeubles du district #12 – VIEUX-TERREBONNE.*

QUE l'acte de radiation sous seing privé soit entériné afin d'autoriser la radiation au Registre foncier du Québec des avis d'assujettissement au droit de préemption publiés au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous les numéros 27 584 065, 27 584 084, 27 575 741 et 27 584 021, affectant respectivement les immeubles connus et désignés comme étant les lots 2 440 191, 2 440 192, 2 440 194 et 2 440 195 du cadastre du

Québec, situés respectivement aux 118, 124, 136-140 et 142-146, rue Louis-Lepage.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte de radiation sous seing privé ainsi que tout document nécessaire pour radier totalement lesdits avis d'assujettissement au droit de préemption publiés au Registre foncier du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation et signature du *Formulaire d'autorisation du propriétaire – prolongation de la demande d'exclusivité* pour une seconde prolongation, jusqu'au 31 décembre 2026, de la demande accordée à 9385-2200 Québec inc. dans le cadre de l'étude de faisabilité du développement de lots vacants situés dans le plan d'aménagement des transects numéro 13 (PAT-13)

RÉSOLUTION NO. : 23-01-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-36-REC du comité exécutif en date du 14 janvier 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Lindsay Jean
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine le *Formulaire d'autorisation du propriétaire – prolongation de la demande d'exclusivité* pour la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2026, de la demande d'exclusivité et d'autorisation de réalisation d'une étude de faisabilité accordée par la Ville de Terrebonne à 9385-2200 Québec inc. sur les lots vacants 2 921 303, 2 921 304, 2 921 305, 2 921 306 et 3 249 439 du cadastre du Québec, situés dans le plan d'aménagement des transects numéro 13 (PAT-13), appartenant à la Ville de Terrebonne, et ce, selon les termes et conditions prévus audit formulaire joint au dossier décisionnel.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit formulaire incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autorisation à la MRC Les Moulins pour le dépôt de demandes d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme *Accélérer la transition climatique locale (ATCL)*

RÉSOLUTION NO. : 24-01-2026

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a pris connaissance du guide du programme *Accélérer la transition climatique locale - Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat* (ATCL);

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite déposer une programmation de projets numéro 2 dans le cadre du volet 2 du programme ATCL, lequel se termine le 30 janvier 2026;

ATTENDU la recommandation CE-2026-37-REC du comité exécutif en date du 14 janvier 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Carl Miguel Maldonado
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la MRC Les Moulins à déposer les demandes d'aide financière reliées à ce programme.

QUE la Ville de Terrebonne atteste que tous les projets de la programmation déposée en soutien à la demande respectent les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel ou complet approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui lui sont applicables ou aux projets de la programmation.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage, si une aide financière est obtenue, à payer tous les coûts non admissibles associés à ses projets, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés.

QUE la Ville de Terrebonne autorise la MRC Les Moulins à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

QU'une copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à la MRC Les Moulins, laquelle en transmettra une copie, avec la liste des projets autorisés, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation et signature de l'entente de partenariat finale avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) pour le financement de la collecte sélective, pour une période de quatre (4) ans

RÉSOLUTION NO. : 25-01-2026

ATTENDU QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (« la Loi ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*, sanctionnée le 17 mars 2021;

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

ATTENDU QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

ATTENDU QUE Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et l'organisme municipal portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

ATTENDU QUE le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

ATTENDU QUE ÉEQ a identifié la Ville de Terrebonne pour conclure une telle entente sur le territoire d'application;

ATTENDU l'entente de partenariat préliminaire avec ÉEQ entérinée par la résolution 563-10-2024 du conseil municipal le 22 octobre 2024;

ATTENDU la recommandation CE-2026-38-REC du comité exécutif en date du 14 janvier 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine *l'Entente de partenariat entre ÉEQ et la Ville de Terrebonne* pour le financement de la collecte sélective, pour une période de quatre (4) ans débutant le 1^{er} février 2026 et se terminant le 29 mars 2030.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période d'information et de rapport des membres du conseil

La conseillère Anna Guarnieri annonce le retour du *Festival La Bordée*.

Le conseiller Marc-André Michaud souligne les 100 ans de madame Solange Blais, citoyenne de son district.

Le conseiller Robert Auger invite les citoyens à surveiller la programmation de *Pop ton été !* à venir sous peu.

La conseillère Marie-Eve Dicaire invite les citoyens à signer la pétition pour la candidature de la Ville aux Jeux du Québec 2029.

Prochaine séance ordinaire

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le mardi 17 février 2026, à 19 h.

Levée de la séance

RÉSOLUTION NO. : 26-01-2026

PROPOSÉE PAR : Lindsay Jean
APPUYÉE PAR : Marc-André Michaud

QUE la séance soit et est levée à 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffier